

Descriptif technique sommaire

Nota : Le présent descriptif est sommaire, il pourra être légèrement modifié, seul le descriptif conforme à l'arrêté du 10 mai 1968 sera contractuel.

1. Gros œuvre

- Terrassements généraux. Fondations suivant prescriptions de l'étude de sol.
- Traitement anti-termites suivant prescription du bureau de contrôle
- Isolation thermique conforme à l'étude thermique.
- Dallage du rez-de-chaussée en béton armé suivant étude béton et étude de sol, planchers des étages en béton armé ou précontraint suivant étude béton
- Murs de façade en béton ou en maçonnerie de parpaing béton ou briques suivant mode de construction et étude thermique
- Murs séparatifs entre logements et murs séparatifs entre logements et parties communes en béton armé ou Placostil.
- Garde-corps maçonné avec lisse haute en serrurerie thermolaquée.
- Revêtement extérieur fin enduit traditionnel sur maçonnerie et bardage métallique, couleur et localisation au choix de l'architecte suivant permis de construire
- Escalier commun en béton

2. Toiture – Etanchéité – Zinguerie

- Charpente industrielle type ferme ou charpente traditionnelle bois.
- Couverture tuile selon permis de construire.
- Gouttière et descente PVC ou alu ou zinc selon permis de construire.
- Isolation par laine de verre soufflée ou déroulée suivant étude thermique.

3. Cloisons sèches – Faux plafonds – Isolation

- Cloisons de distribution dans le logement de type cloisons sèches PLACOPAN ou similaires de 50 mm d'épaisseur.
- Doublage parois extérieures : complexe isolant suivant étude thermique, type PLACOMUR ou similaire.

4. Menuiseries extérieures – Garde-corps – Fermetures

- Menuiseries extérieures en PVC blanc, ouvrant à la française, à étanchéité et isolation renforcées, vitrage double isolant sur toutes les menuiseries extérieures (épaisseur suivant étude thermique et acoustique).
- Occultation des ouvertures par volets roulants PVC blanc pour les fenêtres et portes fenêtre des pièces principales, manœuvre par électrification pour la grande baie du séjour et par tringle oscillante dans les autres pièces.
- Garde-corps des balcons en bloc à bancher ou béton avec lisse métallique, choix par l'architecte suivant permis de construire.
- Séparatif des terrasses et balcons thermolaquée ou bois.

5. Menuiseries intérieures

- Porte palière : à âme pleine en bois, 40 mm d'épaisseur équipée d'une serrure latérale à canon de sûreté, fermeture 3 points joint iso phonique, seuil à la suisse métallique et butée.
- Portes intérieures de distribution de type ISOPLANE laqué d'usine type SVEDEX ou équivalent à âme alvéolaire de 40 mm d'épaisseur, montées sur des huisseries métalliques de 50 mm d'épaisseur
- Façades de placard SOGAL épaisseur 10mm ou similaire, coulissantes pour largeur supérieure à 1 m, et pivotantes pour largeur inférieure
- Quincaillerie alu marque Bricard venise ou similaire avec dispositif de verrouillage pour bains et WC.

6. Cuisines et sanitaires

Cuisine

Type T2

- Ensemble comprenant une cuve avec robinetterie mitigeuse montée sur un plan de travail hydrofuge.
- Meubles haut : un meuble de 60cm avec une porte, un emplacement pour une hotte aspirante et placard au-dessus, micro-onde avec placard au-dessus.

PARAPHES

.....

Descriptif technique sommaire

Nota : Le présent descriptif est sommaire, il pourra être légèrement modifié, seul le descriptif conforme à l'arrêté du 10 mai 1968 sera contractuel.

- Meuble bas : meuble avec porte sous évier et emplacement libre compris fourniture lave-vaisselle, frigo, plaque vitrocéramique 2 feux, hotte aspirante

Type T3

- Ensemble comprenant une cuve acier avec robinetterie mitigeuse montée sur un plan de travail hydrofuge.
- Meubles haut : deux meubles de 60cm avec une porte chacun, un emplacement libre pour une hotte aspirante et micro-onde avec placard au-dessus.
- Meuble bas : meuble avec porte sous évier et emplacement libre compris fourniture lave-vaisselle, plaque vitrocéramique 3 Feux, frigo congélateur, four, hotte aspirante, micro-onde.

Salle de bains

- Baignoire acier émaillé blanc, dimensions suivant plan 170x70 cm ou 160x70 cm ou bac à douche céramique dimension selon plans architecte, norme NF avec robinetterie mitigeuse compris douchette et barre de douche selon plan.
- Meuble salle de bain T2 et T3 : Meuble de SDB, selon plan, composé d'une vasque simple en résine moulée, monté sur un meuble deux portes avec 2 blocs étagères, sanitaire norme NPG, robinetterie mitigeuse. Emplacement pour machine à laver fournie. Miroir au-dessus du plan de toilette avec éclairage par bandeau lumineux.

WC

- Ensemble WC sur pied bloc cuvette réservoir, à double débit, en porcelaine, abattant double.

7. Electricité – Télévision – Téléphone

Electricité

- Installation conforme aux normes en vigueur (C15-100).
- Alimentation en monophasé 220V.
- Disjoncteur différentiel 500mA, bipolaire 15/60A incorporé au tableau d'abonné.
- Appareillage de marque Legrand série Neptune II, ou similaire.

Équipement minimum

- entrée et dégagement : un point lumineux et une prise
- séjour : 5 prises, 1 point lumineux en plafond, 2 prises RJ45
- terrasse : 1 prise étanche
- chambre : 3 prises, 1 point lumineux en plafond, 1 prise RJ45
- salle de bains : 1 point lumineux en plafond 1 point lumineux type réglette au-dessus du lavabo et une prise.
- WC : 1 point lumineux par réglette
- cuisine : 1 point lumineux type réglette au-dessus de l'évier, 4 prises, 2 prises spécialisées, 1 prise 32 A.

Télévision – Téléphone

- Installation conforme à la norme C15-100
- Une prise TV dans le séjour et dans la chambre principale.

Interphonie

- Système reliant l'entrée de la Résidence et chaque logement par un système interphonie via le réseau GSM avec communication illimitée INTRATONE TELECOM ou similaire. Platine à défilement avec interphonie sur entrée piétonne.

8. Chauffage

- Production de chauffage direct par radiateurs aciers équipés de robinets thermostatiques basse température lié à la chaudière gaz individuelle à condensation (nombre et position suivant étude).
- Thermostat d'ambiance à programmation hebdomadaire.
- Radiateurs type porte serviettes dans salle de bains.

9. Ventilation mécanique contrôlée

- Ventilation permanente de chaque logement avec entrée d'air frais par grilles dans les menuiseries extérieures des pièces principales, et extraction par bouches dans les pièces de service, type et caractéristiques de la VMC simple flux hygro-réglable suivant Bureau d'étude thermique.

PARAPHES

Descriptif technique sommaire

Nota : Le présent descriptif est sommaire, il pourra être légèrement modifié, seul le descriptif conforme à l'arrêté du 10 mai 1968 sera contractuel.

10. Revêtements des sols

Partie habitable

- Dans toutes les pièces habitables sauf les chambres, Carrelage grès émaillé format minimum de 45x45 cm, dimension et couleur au choix de l'architecte, plinthes assorties.
- Dans toutes les chambres, revêtement de sol type parquet flottant stratifié de marque Berryfloor ou équivalent de 7 mm d'épaisseur, plinthes assorties, couleur au choix de l'Architecte.

Terrasse, balcons

- Terrasses en Rez de chaussée en lame bois compris suggestions d'accessibilité aux PMR.
- Balcons non étanchés à l'étage sol béton «lissé».

11. Revêtements des murs et des plafonds

Faïence murale, dimension 20x50 cm minimum

- Dans salle de bains en périphérie de la baignoire ou douche, sur toute hauteur.

Peinture

- Sur plafonds, de toutes les pièces : peinture lisse blanche.
- Sur murs de toutes les pièces : peinture lisse blanche.
- Sur huisseries : deux couches de peinture blanche.

12. Petits équipements

- Placards aménagés en mélaminé blanc, équipement suivant dimension :
 - Si largeur inférieure ou égale à 100 cm : une étagère et une tringle.
 - Si supérieur à 120 cm : 1/3 environ partie rangement avec 3 étagères sur 60 cm et 2/3 environ penderie avec une étagère et 1 tringle.
- Equipement pour 2^{ème} machine à laver (localisation : cuisine ou SDB). Arrivée d'eau froide, Evacuation, Prise électrique.

13. Parties communes

- Local SRI : Finition murs et sol bruts
- Local vélos : Finition murs et sol bruts avec rack à vélos et porte d'accès sur organigramme à l'extérieur de la résidence.

- Ordures ménagères : la collecte des ordures se fera direct dans les containers enterrés à l'entrée de l'opération.
- Eclairage par bornes ou candélabres selon étude d'éclairément.

Halls d'entrée

- Portes hall d'entrée : Ensembles portes, à un vantail et parties fixes en acier laqué avec fermeporte à pivot, vitrage clair, barre de poussée inox. Fermeture par ventouses électromagnétiques pour la première porte
- Sols réalisés en carrelage grès cérame dimension minimum 30*60cm, dimension et couleur au choix de l'architecte, plinthes assorties
- Murs peinture lisse ou habillage bois ou revêtement vinyle au choix de l'architecte et miroir sur un côté.
- Plafonds traités par projection de type peinture lisse.
- Panneau d'affichage.
- Tapis brosse.

Circulations communes

- Circulation en rez de chaussée : carrelage grès cérame dimension minimum 30*60cm, dimension et teinte au choix de l'architecte, plinthes assorties
- Circulation étage : Dalles plombantes 50/50 Amovibles ou équivalent.
- Murs traités par un revêtement vinyle ou peinture lisse au choix de l'architecte.
- Plafonds traités par projection de type peinture lisse ou gouttelette fine blanche
- Eclairage par appliques ou plafonniers, en séparant l'éclairage du hall, des circulations et cages d'escaliers.
- Signalétique comprenant les panneaux réglementaires incendie, signalétique des portes de logements, gaine technique, niveaux d'étage et plaque de résidence.

Circulations piétons

- Cheminements réalisés en béton balayé, désactivé ou lame bois suivant permis de construire.
- Portail véhicule : Ouverture automatique commandée par télécommande pour les accès à la résidence depuis la rue.

PARAPHES

.....

Descriptif technique sommaire

Nota : Le présent descriptif est sommaire, il pourra être légèrement modifié, seul le descriptif conforme à l'arrêté du 10 mai 1968 sera contractuel.

- Portillon accès piéton : En acier galvanisé ou thermolaqué, accès libre, suivant choix de l'architecte.

Stationnement

- Parkings aériens suivant les plans architectes.

Espaces verts

- Espaces verts : Plantations et engazonnement pour massifs/haies/arbres et arbuste, conformes au permis de construire.
- Séparatif des logements avec une Haie végétale et du grillage simple torsion.
- Cheminement piéton en béton balayé ou désactivé.

Clôtures périphérique

- Clôtures périphérique existantes ou clôtures antibruit revêtues de fibre de coco, doublées de plantations grimpantes conformément au PA.
- Séparatif de jardin thermolaquée ou bois.

Electricité – Eau – Gaz – Comptage

- Installation d'un compteur parties communes séparé de la partie logements pour l'électricité.
- Installation d'une manchette dans les gaines palières des collectifs sur arrivée d'eau pour installation future par le syndicat de copropriété des compteurs d'eau.
- Installation des compteurs gaz dans les gaines palières en parties communes des collectifs.

Boîtes aux lettres

- Boîtes aux lettres collectives situées à l'entrée de la résidence suivant les demandes de « La poste ».

SIGNATURES

.....